

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article3532>

Prévention des risques majeurs : la cinquième édition du memento du maire et des élus locaux est en ligne

- Actualité -



Publication date: lundi 15 octobre 2012

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Un outil facilement utilisable et une source d'information suffisamment complète, pour permettre aux responsables locaux de connaître leurs responsabilités ainsi que les dispositions pour y faire face.

[\[1\]](#)

"La mémoire des catastrophes nous rappelle que sur le territoire métropolitain et d'outre-mer, aucune commune n'est à l'abri d'évènements d'ampleur exceptionnelle.

L'élu local et particulièrement le maire, responsable de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement, doit d'abord anticiper ces phénomènes dans l'aménagement de sa commune, informer la population des risques auxquels elle est exposée et parfois réagir dès lors que la situation l'exige pour la protéger (article L.125-2 du Code de l'environnement).

C'est donc dans le cadre de l'application de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales que la connaissance de la réglementation en matière de prévention des risques, d'organisation de la réponse de sécurité civile ou de résilience, est pour lui, primordiale.

Depuis sa première édition en 2001, ce guide, réalisé avec le soutien du Conseil général de l'Isère, du Conseil régional Rhône-Alpes et de l'Etat, s'est révélé être un outil de référence pour les collectivités territoriales et en particulier les maires.

Cette cinquième édition, entièrement revue et enrichie, est un outil facilement utilisable et une source d'information suffisamment complète, pour permettre aux responsables locaux de connaître leurs responsabilités ainsi que les dispositions pour y faire face.

Outre le maire et les élus locaux, le guide sera aussi utile aux fonctionnaires territoriaux ainsi qu'à tous les acteurs publics ou privés.

Celui-ci a été réalisé par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) en collaboration avec la Société mutuelle d'assurance des collectivités territoriales (SMACL) et avec le soutien financier et rédactionnel du ministère de l'Intérieur (MI) et du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE)".

– Henri de Choudens (Président de l'IRMa)

– Michels Paves (Président de SMACL assurances)

– Laurent Michel (Directeur général de la prévention des risques, ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie)

– Jean-Paul KIHLE (Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur)

[Consulter en ligne et/ou télécharger le "Mémento du maire et des élus locaux"](#)



PS:

La 5ème édition du Mémento du maire et des élus locaux est composée d'un ensemble de fiches regroupées en trois thèmes principaux.

La première partie comporte une description, très complète, des phénomènes (naturels, technologiques, miniers), comprenant une description de la nature des risques qu'ils engendrent ainsi que de la réglementation qui s'y rapporte.

Afin de faciliter la recherche d'information et la lecture, chaque fiche sur les risques naturels suit la même structure, à savoir : 1) définition, 2) nature, causes et effets et 3) mesures de prévention spécifiques au phénomène. Ce dernier chapitre est, lui-même, décliné en sept parties selon les sept axes de prévention des risques majeurs, défini par le ministère en charge de l'Environnement (voir encadré ci-dessous).

Les fiches sur les risques technologiques suivent aussi une structure uniforme : 1) définition, 2) natures, causes et effets, 3) cadre réglementaire, 4) prévention et mesures de protection. Ce dernier chapitre est décliné en quatre parties selon les quatre axes de la prévention du risque industriel, défini par le ministère en charge de l'Environnement (voir encadré ci-dessous).

La deuxième partie « dispositions générales » traite des dispositifs de gestion des risques (gestion territoriale, alerte et secours, information et concertation et gestion de la post catastrophe).

Enfin la troisième partie, intentionnellement synthétique, récapitule pour chacune des fiches, les responsabilités d'un maire.

Pour chacune des fiches, l'information est consolidée par trois types de renvois vers d'autres sources d'information :

- des renvois vers d'autres fiches au sein du Mémento du maire, ce qui a permis un traitement transversal des sujets ;
- des renvois vers des documents pdf téléchargeables directement ou téléchargeables sur le site de l'auteur ;
- et des renvois vers d'autres sites internet de référence.

Les renvois vers les documents pdf ainsi que d'autres sites internet permettent de donner dans chaque fiche, les informations fondamentales et de renvoyer le lecteur, qui souhaite approfondir certains sujets, vers les documents de référence qui existent par ailleurs.

[1] Réalisé par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) en collaboration avec la Société mutuelle d'assurance des collectivités territoriales (SMACL) et avec le soutien financier et rédactionnel du ministère de l'Intérieur (MI) et du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE).